



# Le Cournoyen

Messenger de la  
Société d'histoire de Cournoyer  
St-Marc-sur-Richelieu  
Volume 21 Numéro 6  
Décembre 2018  
<http://www.shcournoyer.com>

## PARCOURS D'UNE SALLE

### En 1941, la Fabrique de Saint-Marc pratiquait le recyclage

#### Saviez-vous que notre salle municipale a hérité de matériaux provenant de l'école Modèle ?

La salle municipale que l'on connaît aujourd'hui a fait du chemin au travers des ans. Le terme « chemin » prend tout son sens, car on pourrait dire de façon humoristique qu'elle avait la bougeotte. De la commission scolaire en passant par la fabrique, elle est devenue propriété de la corporation municipale. On peut suivre son parcours à différents endroits. On la retrouve sur la rive de la rivière Richelieu en face de l'église puis elle traverse la rue pour s'installer sur le terrain de la fabrique. Elle devient alors salle paroissiale. Enfin, son périple se termine sur un terrain que la fabrique a consenti à vendre à la municipalité. Elle prend le titre de salle municipale.

#### Salle publique

La construction de l'église Saint-Marc terminée à l'automne 1801 est ouverte au culte. L'ancienne chapelle située sous les combles du presbytère est transformée en salle des habitants ou salle publique.

C'est ainsi que commence l'histoire de la salle publique, puis salle paroissiale et enfin, salle municipale.

D'une dimension originale de 50 pieds par 30, l'école Modèle est construite en 1871 au bord du Richelieu, face à l'église Saint-Marc. Après les années 1913, l'école est condamnée par l'inspecteur Hébert de la commission scolaire. Au rez-de-chaussée de ce bâtiment était réservée une salle publique depuis une douzaine d'années qui était au service des citoyens de la localité. Dans les années 1926-1928, cette salle munie d'une scène, était le résultat de la conversion des deux classes du rez-de-chaussée agrandi d'une dizaine de pieds. De concert entre la fabrique et la commission scolaire, Gilles Sénécal en avait fait la proposition puis la transformation avec l'aide de bénévoles.



(École Modèle vue de l'ancien cimetière)

Cette salle était désignée comme la salle publique. Plusieurs artistes tels, la Bolduc, Félix Leclerc, Ti'Blanc Richard, s'y sont produits.

#### Salle paroissiale

**LE CERCLE DE FERMÈRES SAINT-MARC** fut fondé le 10 février 1938. En avril 1939, le cercle de fermières demande de faire des démarches auprès du ministère de l'Agriculture pour obtenir une aide financière pour la construction d'une salle paroissiale propre aux activités dudit cercle...il semble que cette demande soit restée lettre morte.



(École Modèle vue de la rivière, face à l'église)

Nous sommes en 1941, l'école / couvent ayant été construit vingt ans plus tôt.

Pour faire suite aux démarches du curé Charles-Émile Senay, l'école Modèle a été cédée à la fabrique de Saint-Marc alors qu'elle était désaffectée depuis 1922, selon monsieur Albert Geoffrion, bedeau au temps du curé Henri Fournier.



(Curé Senay 1940-1950)

## Salle municipale

### **DEMANDE DE LA COMMISSION SCOLAIRE**

En mars 1967, notre commission scolaire est à l'étude de plans et devis pour la construction d'une nouvelle école. Elle demande à la municipalité sa participation financière pour une salle polyvalente plus grande que celle proposée, pour une somme de 5 000\$. Le conseil municipal accepte en principe. Le conseil fera les démarches nécessaires pour donner suite à la demande le plus rapidement possible.

### **DEMANDE DU COMITÉ DES LOISIRS**

En avril 1967, les membres de ce comité présentent au conseil leur résolution. Cette demande revendiquait la construction d'une salle confortable pour les activités culturelles et récréatives. La résolution avait été proposée par Robert Beaudry, appuyée par André Lussier et signée par Jean-Yves Couillard.

### **LA SAGA CONTINUE**

Durant la même période, le conseil municipal accepte la demande de la commission scolaire pour la construction d'une salle d'une superficie de 500 pieds carrés aux conditions suivantes : le prix sera déterminé par les professionnels de la commission scolaire et payable en trois versements égaux sur trois ans. Le conseil et la population ont accès à perpétuité, en tout ou en partie selon le cas, pour tout genre d'activités paroissiales et municipales.



(École / Couvent bâti en 1921)

En 1943, l'objectif du remuant curé Senay se réalise. L'école sera démolie et une salle paroissiale sera construite sur le terrain de la Fabrique. Dollard Hébert, marchand général, racontait à ceux qui voulaient l'entendre que le bon curé Senay, avec plusieurs paroissiens, dont Alexandre Lafrenière, avaient démolit l'école Modèle et s'étaient servis d'une partie des matériaux pour construire la nouvelle salle paroissiale.



(Salle paroissiale près du garage de la fabrique)

Ce bâtiment fut construit tout en arrière du presbytère, tout près du garage de la fabrique. Actuellement, on peut observer sur cet emplacement situé en arrière de l'hôtel de ville, un jeu de pétanque. Toutes les activités paroissiales et municipales se produisaient dans cette salle, particulièrement les réunions du conseil municipal.

## *Salle municipale* (suite)

La municipalité s'engage à ne payer aucuns frais tels que le chauffage, l'électricité, l'entretien et autres. Le conseil se réserve la salle ou une partie pour la tenue de ses réunions mensuelles ou spéciales et paiera la somme de 50 \$ pour le ménage.

Le 27 juin, la commission scolaire informe la municipalité que le projet est possible pour une salle de 600 pieds carrés moyennant une somme de 8 000\$. Cette information fait suite à la demande du conseil municipal à l'effet de rencontrer leur architecte pour étudier la possibilité de construire une salle au sous-sol. Le conseil s'engage à payer les frais, mais non l'étude.

La maire Orphyle Préfontaine informe le conseil de sa rencontre avec l'évêque de Saint-Hyacinthe relativement à une vente possible de la salle paroissiale ainsi qu'un terrain.

### **LES CITOYENS SE SOULÈVENT**

Les citoyens sont de plus en plus nombreux aux assemblées du conseil municipal. Plusieurs s'opposent à l'achat de la vieille salle paroissiale. Une pétition est signée pour demander d'abandonner ces projets.

### **L'ACHAT**

Le 28 juillet 1967, la paroisse cède la salle paroissiale à la Municipalité. Une partie du terrain de la Fabrique est vendue à la Municipalité pour y déménager la salle où elle est située aujourd'hui. Ce marché, sanctionné le 6 août 1967 par les six marguilliers : Amédée Lacoste, Charlemagne Noël, Pierre-Julien Tanguay, René Hébert, Lionel Petit et Annette Bellemarre, contient les dispositions suivantes :

Vend à la paroisse un terrain de 125 pieds par 125 pour la somme de 1 500\$.

Ce marché passerait à la Municipalité le terrain où se trouve la caserne à incendie.

Le conseil accepte l'offre aux conditions imposées à savoir que la salle sera à la disposition de la fabrique gratuitement.

La municipalité s'engage à transporter la salle d'ici cinq ans, à combler l'excavation et à enfouir le petit solage et le perron gratuitement.

Faire une clôture convenable pour séparer les terrains.



(À droite de la caserne : entrée sous-sol salle municipale)

### **DÉMISSION DU SECRÉTAIRE**

À la même période, le secrétaire-trésorier, Albert Geoffrion, démissionne.

À la réunion du 7 août 1967, à la majorité des voix, Jacques Hébert est nommé secrétaire-trésorier. À cette époque, le salaire du secrétaire était de 150\$ par mois.

### **ENGAGEMENT D'UN PROFESSIONNEL**

Le 2 octobre 1967, Léopold Langevin est engagé pour élaborer les plans et devis pour les travaux à faire en vue du déménagement de la salle. Un avis de règlement est émis le 6 novembre de la même année pour l'exécution des travaux ainsi que le financement de la salle pour un emprunt temporaire par billet de 19 000\$.

### **SOUSSIONS**

Lors de l'ouverture des soumissions le 21 novembre, le délai a été prolongé jusqu'au 28, car un seul soumissionnaire y avait souscrit. Voici quelques chiffres concernant les travaux à faire pour le déplacement, la rénovation extérieure et intérieure de la salle en date du 28 novembre 1967 :

➤ Estimation des travaux :	47 000\$
➤ Estimation d'octroi des gouvernements fédéral et provincial :	25 200\$
➤ Soumission de Roger Buisson pour le déplacement de la salle :	3 800\$
➤ Soumission de Léopold Noël pour la réimplantation de la salle :	9 415\$
➤ Imprévus :	8 585\$

## LE CONSEIL SIÈGE À L'ÉCOLE

Pendant tout ce remue-ménage, les réunions du conseil municipal se tiendront au sous-sol de l'école (couvent) à compter du 4 décembre 1967. Ce ne sera que le 6 mai de l'année suivante que le conseil siègera dans la nouvelle salle municipale.

## NOUVELLES SOUMISSIONS

Une demande de soumissions pour apporter des améliorations à la salle est faite en date du 26 février 1968. Le 1<sup>er</sup> avril suivant, le conseil autorise la continuation des travaux de rénovation déjà commencés en regard de la salle même si la période des travaux d'hiver est terminée. Les vestiges de l'ancien solage près de la nouvelle salle ont été enterrés le 3 juin de la même année.

La salle de ce bâtiment sera utilisée par la population pour leurs activités tant paroissiale, récréative que municipale. Le conseil municipal y tiendra ses réunions régulières et spéciales.

Nous avons vu précédemment qu'une des conditions à la transaction entre la Fabrique et la Municipalité consistait à la gratuité de l'occupation de la salle pour la Fabrique. Les membres se sont-ils inspirés de cet arrangement? Toujours est-il que lors d'une réunion des conseillers en date du 6 mai 1968, ceux-ci ont approuvé un montant de 40 \$ pour la location de la salle sauf pour les organismes de Saint-Marc à but non lucratif. Ce qui est encore le cas en 2018.

## RENOUVELLEMENT D'EMPRUNT

Vu l'emprunt temporaire en novembre 1967 et considérant qu'il est valable selon la loi pour une période d'un an, le conseil produit une demande auprès du Ministère des Affaires municipales. Cette demande a pour but de prolonger le terme de l'emprunt pour six mois additionnels. Présentement, un règlement d'emprunt à long terme est homologué afin de pourvoir au financement des travaux exécutés à la salle municipale.

## RÈGLEMENT

Il porte le numéro 177. Il ordonne un emprunt ne dépassant pas 27 000\$ pour une période de 20 ans. L'emprunt est sur billet et le coût des intérêts ne doit pas dépasser 8,5 %. Le 21 octobre 1968, une assemblée d'électeurs a lieu et personne ne s'oppose au règlement.

Le dimanche 7 juillet 1991, lors de l'inauguration du nouveau complexe municipal, le curé Gérard Dupont a béni celui-ci. Il abrite ses bureaux, le service d'incendie, la bibliothèque, le tout greffé à la salle municipale déjà existante. Dès lors, il n'est plus question de déménagement pour notre salle communautaire, mais d'améliorations pour le mieux-être des Saint-Marcois.

Recherches et textes

Maurice Rolland et Jacques Hébert

### Sources :

- Procès-verbaux de la corporation municipale de Saint-Marc-sur-Richelieu
- Publication 1792-1992 de l'histoire de Saint-Marc-sur-Richelieu
- Procès-verbaux de la fabrique de Saint-Marc-sur-Richelieu
- Différents témoins de l'époque



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente :	Nicole Lamarre	450 536-0450
Vice-présidente :	Aurora Loiselle	613 692-6245
Secrétaire :	Maurice Rolland	450 584-3645
Conseillère :	Marjolaine Racicot-Dubuc	450 584-3572
Conseillère :	Claire Archambault	450 584-3207
Conseiller :	Yvon Forget	450 464-5162
Responsable du Cournoyen :	Louise Desmarais	450 482-6055

## RENOUVELLEMENT 2019

Votre abonnement à la Société d'histoire de Cournoyer se termine le 31 décembre 2018.  
Nous apprécions votre présence au sein de notre organisme  
et vous encourageons à bien vouloir renouveler dès janvier 2019.

En cette année 2018 nous avons eu le plaisir d'accueillir parmi nous un secrétaire:

*M. Maurice Rolland*

*Bienvenue*  
2019

Ainsi que deux nouvelles membres pour l'année 2019 :

Mme *Gilberte Landry-Boivin* et  
Mme *Lise Turcot-Tremblay*

*Bienvenue*  
2019

***Une invitation toute spéciale vous est lancée pour obtenir l'histoire de vos ancêtres ou pour tout autre sujet relié à la petite histoire. Ce journal est l'outil idéal pour faire connaître vos histoires...***

***Vous pouvez nous faire parvenir vos textes et/ou vos idées de texte sur papier au: 159 rue des Prés, Saint-Marc-sur-Richelieu, J0L2E0 ou par courriel à: [dubuc.m@videotron.ca](mailto:dubuc.m@videotron.ca)***

***Bienvenue à tous!***

*Que la sérénité du temps des fêtes  
Soit un heureux prélude  
À l'année nouvelle  
Et que celle-ci  
Soit remplie de paix et de bonheur  
Pour vous et vos familles.*

